

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action

Accident d'aéronef



Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
		DOS	
		RAC	
		Directeur de la cellule Technique	
		Directrice de la cellule Soutien à la population	
		Directeur de la cellule Sécurité	
		Directeur de la cellule Logistique	

Astreintes

Voirie :

Espaces verts :

Bât/chauffage :

Informatique :

Phase II : Les actions à mener

L'action communale Décider et Planifier

Définir les objectifs	Organiser l'action
Actions préventives	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les raisons développées en partie 1, le risque d'accident d'avion est prégnant sur la commune de Colmar. - Les actions préventives en la matière sont du ressort de la DGAC et de la direction de l'aérodrome de Colmar.
<ul style="list-style-type: none"> - Recevoir et identifier l'alerte ; - Déterminer les secteurs concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - L'alerte peut provenir de la préfecture, des pompiers, riverains, policiers, brigade verte ou de témoins ; - Si dans le secteur concerné il y a des habitations, vérifier que l'accident ne puisse pas entraîner un effet domino par incendie ou explosion. Le risque de pollution est plus négligeable pour ce type de risque. - Si le « crash » a lieu sur des habitations les dispositions des fiches d'accident de circulation et/ou ferroviaire (D 011 et D 012) peuvent s'appliquer ; - Si l'aéronef est un avion militaire, il y a lieu de prendre des précautions supplémentaires (munitions, explosifs etc...) Appliquer dans ce cas les dispositions de la fiche B04 voire B02.
En fonction de l'alerte et des conséquences envisagées : <u>Déclenchement du PCS</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Sur décision du maire, le PCS est déclenché ; - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la Cellule Communale de Crise.
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	<u>Assistants de la Direction des Actions Communales secondés par la cellule logistique</u> <ul style="list-style-type: none"> - (Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS en place dans l'armoire de stockage de la salle Hansi). Mise en place d'une main courante (modèle en annexe). <u>DOS et RAC</u> <ul style="list-style-type: none"> - Désignation des cellules à mettre en place (DOS et RAC)
Diffusion de consignes vers la population dans les secteurs directement concernés.	<u>Direction de la communication</u> <ul style="list-style-type: none"> - Réseaux sociaux, panneaux d'information, presse (voir fiche alerte partie II)) <u>Direction de la sécurité</u> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de l'information par les EMA (public adress) - Avec renfort éventuel de la RCSC.
Sécurisation de la ou des zone(s) touchée(s) par l'accident.	<u>Cellule Sécurité</u> <ul style="list-style-type: none"> - Balisage par la police municipale en lien avec les autres forces ; - Interdiction d'accès au public dans les zones à isoler (gestion des curieux) ; - Fermeture des routes permettant l'accès aux zones concernées ; <p>Il est à noter qu'en cas d'accident d'aéronefs, c'est le Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens qui est compétente pour l'enquête judiciaire. Si l'aéronef est un avion militaire, c'est la Gendarmerie de l'Air.</p>
Evacuation des victimes vers les établissements hospitaliers	<u>Cellule sécurité</u> <p>En relation avec les autres forces de sécurité et de secours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Escorte des ambulances vers les services hospitaliers ou des victimes valides vers les lieux de rassemblements ; <u>Cellule technique</u> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens nécessaires à disposition (bus trace)

Ouverture des lieux de regroupement et accueil des victimes de l'accident.	<p>Cellule service à la population (voir tableau partie II du PCS et cartographie)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du ravitaillement pour les sinistrés ; - Renfort des associations et de la RCSC (si besoin).
Chapelle Ardente	<p>Cellule d'assistance à la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place si besoin d'une chapelle ardente ; - Choisir le lieu le plus approprié en fonction du secteur et du nombre de victimes ; - Confier la mission par voie de réquisition à une(des) entreprise(s) de pompes funèbres. <p>Cellule sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En relation avec les autres forces de sécurité, assurer le bon ordre
Maintenir l'information	<p>Direction de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Via les réseaux sociaux, la presse, la radio etc... - Gestion des sollicitations médiatiques

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	Organiser l'action
Informers la population de ne pas se transporter sur les lieux	<p>Direction de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Via les réseaux sociaux, la presse, la radio etc... <p>Cellule sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMA, RCSC (si besoin). - Gestion des curieux <p>Responsables des lieux de rassemblements et d'hébergements d'urgence</p>
Informers la population du retour à la normale	<p>Direction de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Via les réseaux sociaux, la presse, la radio etc... <p>Cellule sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMA, RCSC (si besoin). <p>Responsables des lieux de rassemblements et d'hébergements d'urgence</p>
Soutien matériel aux victimes	<p>Cellule logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et accompagner les sinistrés en vue de leur rapatriement ;
Soutien administratif aux victimes	<p>Cellule logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un soutien juridique pour les victimes colmarienne (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre, soutien administratif, (...))
Désactivation de la Cellule Communale de Crise	<p><u>Le DOS décide de la désactivation de la CCC.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il en informe la préfecture